

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20251118-M\_2025\_0028-DE



SÉANCE DU 18 / 11 / 2025

Date de la convention :  
**18 / 11 / 2025**

Date d'affichage :  
**18 / 11 / 2025**

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9

Votes :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, les dix-huit novembres à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Delphine BARTHET, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT.

**ABSENT(S) AVEC POUVOIR :** M. Julien BUFFAUT à Michel BLASER

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Mme Sonia MORNICO, M. Franck GANEVAL

**SECRETARIE DE SÉANCE :** Mme Céline GROS

**OBJET : CENTRE DE GESTION – ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE**

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n° 18-2025 du 18 juillet 2025 par laquelle le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura a créé un service de médecine préventive ;

VU les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura définies dans la convention, annexée à la présente délibération.

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'ADHÉRER au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- DE PRÉVOIR les crédits correspondants au budget de la collectivité.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

*Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER*

  
